

# LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL SRAG

# Arrêté n° 2017 / O 75 / PREF/SG/SRAG du 11 MAI 2017 Autorisant une manifestation sportive à Saint-Martin les 20 et 21 mai 2017

## LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

## CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

#### \* \* \* \*

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1;
- Vu le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17;
- Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32;
- Vu le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin -Madame Anne LAUBIES;
- Vu le décret du 19 juillet 2016 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin Monsieur Thierry MAHLER;
- Vu l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;

- Vu l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique;
- Vu l'arrêté n°971-2016-08-29-001/SG/MCI du 29 août 2016 portant délégation de signature générale accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu la demande en date du 20 mars 2017 formulée par Monsieur St Elmo ARNELL, président du Vélo Club de Grand-Case ;
- Vu la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur;
- Vu l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 13 avril 2017;
- Vu l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 20 avril 2017;
- Vu l'avis favorable du SDIS en date du 24 avril 2017;
- Vu l'avis favorable de la DJSCS en date du 3 mai 2017;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

# ARRETE

<u>Article 1er</u>: Monsieur St Elmo ARNELL, président du Vélo Club de Grand-Case, est autorisé à organiser une course cycliste sur la voie publique, les 20 et 21 mai 2017, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des textes précités.

<u>Article 3</u>: L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit
- signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

<u>Article 4</u>: Le secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le représentant de l'Etat et par délégation, Le secrétaire général

Thierry MAHLER

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent.

**VELO CLUB DE GRAD CASE** 

NAGICO 2 NAGICO

**5ème EDITION** 

Du 20 au , 21 Mai , 2017

N°01: SAMEDI MATIN 20 Mai 2017

DEPART: 08h00

PLACE: TACKLING INSURANCES "NAGICO" BELLEVUE ST JAMES

Route

DISTANCE: 85. kms

Route:

<u>Tackling NAGICO</u> Bellevue St-James Caisse D'épargne Rondpoint Agrement Rambaud RN7 Grand case

<u>Angel Insurance NAGICO</u> RN7 Quartier d'Orléans Route Coralita (7x le circuit)Oyster pond **Capt**Oliver-......Frontière Belle plaine RN7 quartier d'Orléans Intersection route de

coralita: Puis RN7 Quartier d'Orléans Eglise catholique <u>Angel Insurance NAGICO</u> Rondpoint Cul de
sac RN7 Grand Case ARRIVEE Face à la maison LAKE Emile RN7 Grand case 85kms.

N°02: SAMEDI 20 MAI 2017 APRES - MIDI

**DEPART: 15h0030** 

PLACE : NAGICO Rue de République MARIGOT / BANQUE CAISSE D'EPARGNE Hope Estate.

Contre la Montre « Individuel »

DISTANCE: 7.100kms

<u>NAGICO Marigot rue de l République</u> - <u>Caisse d'épargne</u> - <u>Ecole Nina duverly Rue de Hollande</u> - <u>Agrément</u> - <u>Morne Vallois</u> - <u>Morne Rambaud-Pharmacie Grand- case</u> - <u>RN 7 Grand case ARRIVEE RN7 Face à <u>CAISSE D'EPARGNE HOPE ESTATE</u>.</u>

#### **NAGICO 2 NAGICO**

#### CADETS 15 & 16 years (Gearing 14x50) 2002 & 2001

Cat: Filles---- Girls

## SAMEDI MATIN 20 MAI ,2017.

Depart 11h15 am

Place: RN7 Grand case Maison Emile LAKE HOUSE

Distance: 36.400kms

Route

Direction: Rondpoint Cul de sac Baie Orientale Angel insurance NAGICO RN7 French
Quartier d'Orléans Belle plaine Frontière Belle Demie tour Belle plaine RN7 Quartier
d'Orléans Angel insurance Baie Orientale Rondpoint Cul de Sac RN7 Grand case ligne
ARRIVEE Puis 3 fois le circuit (ligne Arrivée – lycée R WEINUM- demie tour ligne d'Arrivé RN
7 Rondpoint Cul de sac demie tour RN7 ligne d'Arrivée)

Arrivée dans la direction Cul de sac/grand case.

# Après Midi "Cadets et filles (girls) Contre la Montre individuel

20 Mai 2017

Départ: 15 heures 30

Lieu : NAGICO Marigot Rue de la République

Course: Contre la montre Individuel

Distance: 7.100kms

Nagico Marigot Banque Caisse d'épargne Ecole Nina Duverly Rondpoint Agrément Mount Vallois Rambaud Pharmacie Grand Case RN7 Grand case Arrivée Banque Caisse d'épargne Hope Estate. Sur la RN7 Face a la Banque Casse d'épargne

Dstance total: 45.500kms.

N°03: DIMANCHE 21 MAI 2017

TIME: 09h05

**PLACE: Frontière Believue** 

Course Route.

Distance: 120 kms

1er Passage à 09h05

Au 3ème passage devant la BANQUE Caisse d'épargne direction — Rond-point Agrément - Morne Vallois RN7 Grand case Rond-point Cul de Sac Retour RN 7 Grand case Rambaud Rond-point Agrément Blvd Hubert PETIT Marina Fort Louis ARRIVEE <u>NAGICO</u> rue de la république Marigot-

Arrivée vers 12h10

NAGICO Rue de la République MARIGOT.

Overall distance: 214,00 kms.

#### **NAGICO 2 NAGICO**

## DIMANCHE 21 MAI 2017 à 12:20

# Ecole de Cyclisme Catégorie Pré-licencié aux Minimes «2003/2004 »

Pré-licencié de 4 to 6 ans (0.320 x 2= 0.640kms)

Poussins 7 to 8 ans  $(4 \times 0.320 = 1.280 \text{kms})$ 

Pupilles 9 to 10 ans  $(5 \times 0.320 = 1.600 \text{km})$ 

Benjamins 11 to 12 ans  $(5 \times 2.400 = 7.200 \text{kms})$ 

Minimes 13/14 ans  $(9 \times 2.400 = 12.00 \text{kms})$  plus Sommet Morne Vallois

(Route N°1)

Nagico Rue de la République Banque Caisse d'Epargne Retour Nagico Arrivée. 1 tour = 0.320m.

#### Route N°2

# Benjamins: 5 fois le circuit

(Route N°2) Nagico Rue de la République Marina Fort Louis Blvd Hubert PETIT Rondpoint Agrément Rue de Hollande Caisse d'Epargne rue la République Arrivée Nagico : 1tour = 2.400 kms 00.

# Minimes 9 fois le circuit

\*\* Puis direction Sommet Morne Vallois demie tour au Sommet Rondpoint Agrément Marina Fort Louis Arrivée Nagico Rue de La République.

## DESIGNATION DES SIGNALEURS

-			T = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	
Nom et prénom	Date de	Adresse	N° du permis de	Date de
	naissance	<i>(</i> 3	conduire	délivrance
Horse Nathali	18-03.1971	ortown.	9704963 000 48	14-02 2008
Goras Charles	1 TO		08039630075	26.10-2508
CHARCONNIER Janis	10 07 1960	Band Care	120000 E3 19801	15 11 10 2V
LEWIS Romain		Chand Gaze	98 109 6300093	13-06-20021
TAKE MAX	09-09-1900	Counch Case	68 3001 FPP 080	18p 10 5008
Offeld Shatim	03_10_1986	Gremol Case	120696 3000 LG	14-05-2013-
Bryan Marcia	10-03-1972	OP/Ean	930 A 63 0000 3	19-01-1974
FLETTING leave Michel	17-05 1973	Hamery du Pont	9111963 00009	
DAVIDANoine		Grand Case	MATES 63 DOOR S	14-08-2002
ARVEN alhanua	15-01-1966	Just-Vannen	0404969 00005	213 10 2006
LAKE EUSTACKE	20-09-1958	Gound Gree	\$1099 65000 105	30-11-209
PAROlto Jean	25-09-1966	85 02963 000 13 ·	8502963 can 13	06 11, 2006
Dubois Charlotte	28-01-1975	920684 2000 97	7	27-08-1993
Gon BS Shoolyn	130-91-1967	Rand Case	24,000 63000 AS	
LAKE Ann. M.			97-04963 pooc5	73-10-3008
	:			
				<u> </u>
			<u></u>	